

# VUES DE PRESSE

## INTERNATIONALE

Abonnement 11 n° : 300 F/an - Prix au numéro : 50 F - CNCC Edition - 8 rue de l'Amiral de Coligny - 75001 PARIS - Email : veronique.kieny@cncf.fr

Vues de Presse Internationale, éditée par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et l'Ordre des experts-comptables, est une compilation de traductions d'articles de presse étrangers intéressant la profession.



### Réunions

#### Réunion de l'IASB à Londres du 22 au 25 mai 2001

Principaux temps forts :

- Discussion du projet de modification de la Préface aux normes de l'IASB.

Les participants ont provisoirement conclu que les normes de l'IASB seraient présentées en caractères simples, sans distinction de gras et d'italiques et devraient chacune débiter par un paragraphe présentant leurs caractéristiques. L'IASB examinera un projet révisé de Préface lors de sa réunion de juin 2001. La réunion de juin 2001 statuera sur cette proposition de modification.

- Communication de l'équipe technique de l'IASB.

L'IASB a pris connaissance des exposés de l'équipe technique concernant les projets en cours, à savoir : les regroupements d'entreprises, les industries extractives, le projet d'amélioration des normes existantes, la valeur actuelle. Ces exposés n'étaient délivrés qu'à titre informatif et n'ont donné lieu à aucune décision technique.

- Rencontre le 24 mai avec les présidents des instances nationales de normalisation ayant un agent de liaison permanent avec l'IASB.

La réunion a traité du programme provisoire des travaux de l'IASB, du partage des ressources en personnel technique, des moyens de rendre opérationnelle "l'association" entre l'IASB et les instances nationales de normalisation.

- Communication d'un rapport sur les travaux et procédures opératoires du Comité pour l'application de l'IAS 39 (ICG).

## Actualités des organisations professionnelles internationales

L'IASB a décidé que l'ICG devait publier la 5<sup>ème</sup> série de questions/réponses relatives à l'application de la norme IAS 39, et poursuivre les discussions sur la 6<sup>ème</sup> série. Les désaccords seront soumis à l'IASB pour discussion avant publication définitive.

- Communication de l'équipe technique de l'IASB à propos de l'information financière sur Internet.

L'IASB a pris connaissance des propositions des équipes techniques de l'IASB et de l'IFAC. Comme ces recommandations dépassent la seule information financière, l'IASB suggère qu'elles soient publiées sous l'égide de l'IFAC.

- Communication d'un compte-rendu du SIC relatif à ses activités récentes (voir ci-après).

- Détermination du programme technique de l'IASB.

L'IASB a poursuivi ses discussions sur les approches à retenir pour l'élaboration de son programme de travail en classant les projets potentiels en quatre catégories : projets d'importance critique, liés à la convergence, liés à l'amélioration des normes, au leadership. La répartition provisoire de ces projets, établie en avril, a été affinée. L'IASB a demandé à son équipe technique d'établir des documents préparatoires afin de soumettre un agenda technique au Conseil consultatif des normes.

(SAC - voir notre article sur le sujet dans Vues de presse n° 28, page 1)

- Réunion avec le Conseil consultatif des normes.

L'IASB espère se réunir avec le SAC les 23 et 24 juillet 2001.

Prochaine réunion de l'IASB: du 26 au 28 juin prochain à Londres.

IASB Update - Mai 2001, 2 pages

#### Réunion du SIC à Melbourne du 9 au 11 mai 2001

Principales décisions :

- Accord sur le projet d'interprétation D27 - Opérations ayant la forme de location ou de cession-bail.

- Consensus provisoire sur le contenu des projets suivants : transactions de troc publicitaire, coût de développement des sites Internet, informations à fournir sur les concessions de services.

- Poursuite des discussions sur cinq autres thèmes de travail : Regroupements d'entreprises (transactions entre entreprises sous contrôle commun), Monnaie de présentation (conversion d'une monnaie d'évaluation en monnaie de présentation), Méthode de consolidation/mise en équivalence (droits de vote potentiels), Classification des instruments financiers émis avec option de vente, Calcul du résultat de base par action (dividende préférentiel).

- Eventuel thème de travail : le SIC a décidé de réexaminer ultérieurement certains problèmes découlant de l'interprétation SIC 12 (Consolidation des entités ad hoc).

- Autre thème évoqué : lecture d'un document de l'équipe technique concernant la classification des actions préférentielles.

Prochaine réunion du SIC à Londres les 6 et 7 août 2001.

News from SIC - N° 16 - Mai 2001, 3 pages

### Dans ce numéro

**Actualités des organisations professionnelles** 1-2

**Nouveaux développements** 2-3-4

**Dossier** 5-8

**Vues de presses** 4-9-10

**Publications du mois de Juin** 11

**Agenda international** 12



## IASB - Information pratique

Depuis le 4 juin 2001, toutes les activités techniques de l'IASB sont centralisées au 30 Cannon Street - Londres EC4M 6XH (tél. : 44 (0)20 7246 6410). Seule IASB Publications reste domiciliée au 166 Fleet Street - 7ème étage - Londres EC4 A 2DY.

Les adresses électroniques sont désormais :

informations générales : [iasb@iasb.org.uk](mailto:iasb@iasb.org.uk)

publications : [publications@iasb.org.uk](mailto:publications@iasb.org.uk)

lettres de commentaires :

[commentletters@iasb.org.uk](mailto:commentletters@iasb.org.uk)

*IASB Update* - Mai 2001, page 2 \* *Communiqué de presse de l'IASB* - 24 Mai 2001, 1 page



## Vie de l'organisation

### L'IFAC recrute

L'IFAC cherche un directeur technique chargé d'encadrer les activités du Comité secteur public.

*IFAC News and Events* - 7 Juin 2001, 1 page



## Groupe de travail PME

A l'issue de sa réunion du 5 juin dernier, le groupe de travail PME de la FEE va éditer une compilation des publications de ses organisations membres sur le thème des PME et des petits et moyens cabinets. L'annuaire comprendra, outre les références bibliographiques, un résumé de son contenu en anglais.

*SME Committee* - 8 Juin 2001, 1 page

## La FEE annoncera le 26 juin 2001 le nom des membres du conseil de surveillance de l'EFRAG

La Commission européenne a récemment fait connaître sa proposition de règlement concernant l'application des normes comptables internationales, qui oblige notamment les sociétés cotées de l'Union européenne à présenter leurs comptes consolidés selon les normes IAS. La Commission propose un mécanisme d'approbation des normes constitué d'un niveau politique (CRC) et d'un niveau technique (EFRAG). Ce dernier est créé à l'initiative des professionnels comptables ainsi que des utilisateurs et préparateurs d'états financiers. Il est constitué d'un conseil de surveillance et d'un comité technique

qui a pour membres : Johan van Helleman (président), Yves Bernheim, Andreas Bezold, Allan Cook, Stig Enevoldsen, Begonia Giner, Hans Leeuwrik, Freddy Méan, Eberhard Scheffler, Friedrich Spandl, Giuseppe Verna.

*Communiqué de presse - EFRAG* - 14 Juin 2001, 2 pages \* 26 Juin 2001, 14 pages

## Autres organisations internationales



### L'OCDE adopte les IPSAS

L'OCDE va utiliser pour ses comptes les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) élaborées par l'IFAC. Ses comptes 2000 ont d'ores et déjà été établis conformément à ces normes. Le président du Comité Secteur public s'est félicité de cette initiative qui, selon lui, fait déjà des émules dans d'autres organisations internationales.

*IFAC News & Events* - 7 Juin 2001, page 1



## Nouveaux développements

*Vues de presse vous propose ce mois-ci quelques développements supplémentaires autour de l'information environnementale, l'évaluation des entreprises, le rôle du professionnel comptable dans la lutte contre le blanchiment et la corruption.*

## Information environnementale

### Nouvelle publication de la Commission européenne

La Commission européenne publie une recommandation sur la prise en considération des aspects environnementaux dans les comptes et rapports annuels des sociétés. Elle clarifie les règles comptables en vigueur dans l'Union européenne, et indique comment améliorer la qualité, la transparence et la comparabilité des données concernant l'environnement. Actuellement, les informations communiquées sont souvent inappropriées et peu fiables car il n'y a pas de règles communes. L'objectif de la recommandation est d'aider à appliquer les dispositions des directives comptables existantes, et de prôner le rapprochement entre les rapports annuels légaux et les rapports environnementaux publiés séparément. Elle s'applique à l'ensemble des entreprises relevant des directives comptables de l'Union européenne, aux banques, aux établissements financiers ainsi qu'aux compagnies d'assurance.

*Commission Online* - 11 Juin 2001, 3 pages

### Dixième anniversaire du Prix de la meilleure information environnementale au Royaume-Uni

Le Prix de la meilleure information environnementale, organisé par l'ACCA avec le parrainage de KPMG, a été attribué conjointement à Shell International et à la Cooperative Bank. Les petites entreprises concouraient elles aussi et un prix a été décerné à Bovince et Wastebusters, consultant en environnement. Cette remise des prix a permis aux organisateurs de rappeler qu'il est impératif que les sociétés inscrivent le développement durable au premier rang de leurs priorités. A défaut, elles risquent d'en supporter rapidement les répercussions financières.

*Accountancy* - N° 1292 - Avril 2001, page 10

### Colloque sur les entreprises et l'environnement

La revue *The Economist* rappelle que jusqu'à maintenant, il n'a jamais été démontré que

les actions des entreprises en faveur de l'environnement aient eu un impact sur le cours de leurs titres. Elle rappelle également que les motivations des entreprises face aux problèmes environnementaux doivent être réelles et internes, car ce sont les salariés et les dirigeants qui ressentent le plus l'impact d'une politique environnementale.

*Accountancy* - N° 1292 - Avril 2001, page 10

### Cinquième prix environnemental européen

Vingt-quatre pays concouraient au prix de l'information environnementale décerné à Bruxelles en avril dernier. Quatre sociétés ont été primées: Shell International a obtenu le premier prix, la société danoise Novo-Nordisk a reçu le prix du meilleur rapport de développement durable. S'agissant des PME, le prix du meilleur rapport est allé à une brasserie autrichienne, tandis qu'une entreprise italienne recevait le prix du meilleur premier rapport.

*Accountancy* - N° 1293 - Mai 2001, page 17



### Evaluation des entreprises

#### Premier congrès international de l'IACVA à Hong Kong du 12 au 14 septembre 2001

L'Association internationale des consultants, analystes et experts en évaluation (IACVA) a été créée en février 2000 afin de structurer l'organisation réunissant les professionnels mondiaux de l'évaluation d'entreprises. Elle est proche de la National Association of Certified Valuation Analysts (NACVA), la plus grande association d'accréditation et de formation de professionnels de l'évaluation aux Etats-Unis. L'IACVA organise son premier congrès international intitulé " Applications mondiales de l'évaluation des entreprises privées ", qui réunira les ténors mondiaux dans ce domaine.

IACVA - *Global Applications in valuations of private business enterprise* - 21 Mai 2001, 19 pages

#### Publications de la NACVA

The valuation examiner - bimestriel proposant conseils et outils pratiques pour les missions d'évaluation.

Recueil bibliographique 2001 de la NACVA compilant 350 ouvrages de référence sur les techniques, logiciels, matériel de formation en rapport avec l'évaluation.

Manuel international 2001 de l'évaluation - Guide pratique sur les principaux problèmes rencontrés dans le cadre des évaluations, disponible en version CD-Rom.

Site Internet [www.bvresources.com](http://www.bvresources.com) - Site spécifiquement consacré aux produits et ressources documentaires relatifs à l'évaluation.

IACVA - *Global Applications in valuations of private business enterprise* - 21 Mai 2001, page 14

#### Nouvelle parution de l'ICCA sur l'évaluation d'entreprise

L'ICCA a publié un nouveau titre qui constitue une importante source de référence en matière d'évaluation d'entreprise. Intitulé "The valuation of business interests", il analyse les principes et les concepts à la base de l'évaluation d'une entreprise. L'ouvrage insiste sur l'importance de la capacité d'analyse et de jugement préalable à

toute évaluation, que celle-ci vise la détermination de la juste valeur à des fins fiscales ou juridiques ou l'analyse de prix dans le cadre d'opérations d'acquisition ou de désinvestissement. Cet ouvrage est disponible gratuitement. Pour tout renseignement complémentaire, consulter le site de l'ICCA : [www.icca.ca](http://www.icca.ca)

CA Magazine - *Forum de l'ICCA* - N° 3 - Avril 2001, page 1

#### Le rapport critique, un outil fort utile pour l'évaluation d'entreprise

L'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises (ICEEE) a publié un ensemble de normes et recommandations à l'intention des experts en évaluation d'entreprises (EEE) chargés d'établir un rapport sur la valeur des participations détenues par une société, ou sur le montant des dommages intérêts en cas de litige. L'objectif est que les rapports répondent à des normes professionnelles de qualité et d'objectivité. Les auteurs de l'article préconisent que les rapports critiques d'évaluation de dommages intérêts soient soumis aux mêmes exigences déontologiques que les autres rapports. Ils précisent également les différentes normes et procédures applicables à la production de tels rapports.

CA Magazine - N° 4 - Mai 2001, pages 41, 42 et 47

#### Evaluation : un bon créneau d'activité, mais à certaines conditions !

La demande de missions d'évaluation s'est littéralement envolée ces dernières années, au point que certains cabinets américains ont décidé de se spécialiser dans ce type de missions. Ce nouveau créneau d'activité n'est toutefois pas sans risque et les professionnels font parfois l'objet de poursuites pour sous-évaluation ou surévaluation d'actif ou de passif. Les auteurs de l'article rappellent que la meilleure sauvegarde contre ce type de litige est la rédaction préalable d'une lettre de mission. Chaque lettre doit définir le champ d'intervention de l'auditeur et expliquer brièvement les différentes méthodes et approches d'évaluation envisageables. L'usage et la jurisprudence ont déjà entériné certaines

méthodes d'évaluation standard applicables à des cas déterminés et le professionnel doit s'en enquêter avant d'accepter la mission. Enfin, il doit discuter de chaque clause de la lettre de mission avec son client afin d'éliminer tout malentendu.

*Journal of Accountancy* - N° 2 - Février 2001, pages 49 à 5

#### Pour une évaluation des entreprises axée sur le marché

On assiste depuis peu à un engouement pour une méthode d'évaluation des entreprises en fonction de "market multiple". Dans le cadre de cette méthode, la valeur d'entreprises comparables est exprimée en fonction de multiples clés (par exemple, valeur boursière par rapport au chiffre d'affaires). Ces multiples sont ensuite appliqués aux données financières correspondantes de la société à évaluer afin d'en obtenir la valeur.

*L'Expert-Comptable Suisse* - N° 4/01, pages 321 à 330 (en allemand)

#### Actifs incorporels et valeur de l'entreprise

Dans un rapport établi avec les principales entreprises du pays, le Ministère du Commerce et de l'Industrie britannique souligne l'importance des actifs incorporels pour évaluer la valeur d'une entreprise. Les 50 sociétés interrogées ont recensé sept actifs incorporels qu'elles jugent essentiels à leur fonctionnement : les relations, le savoir, le leadership et la communication, la culture et les valeurs, la réputation et la confiance, les talents et les compétences, les processus et les systèmes. Le rapport analyse l'importance de chacun de ces incorporels, en mettant en évidence leur contribution au succès des entreprises. Le DTI conclut en réaffirmant que toutes doivent s'habituer à aller au-delà des méthodes de valorisation traditionnelles. Ce rapport a été produit en collaboration avec l'ICAEW et l'Institute of Management Consultancy.

*International Accounting Bulletin* - N° 288 - 31 Mai 2001, page 8

### Professionnels comptables et lutte contre le blanchiment et la corruption

#### Le rôle du professionnel américain dans la lutte contre le blanchiment

Ce n'est que dans les années 1990 que les professionnels comptables américains se sont retrouvé engagés, à la demande du gouvernement, dans la lutte contre le blanchiment. Les informations collectées dans le cadre de leurs diligences donnaient les moyens de poursuivre ou de dissuader les contrevenants. Leur mission de contrôle permettait d'entraver le blanchiment

d'argent et d'en identifier les signes avant-coureurs. Aujourd'hui, l'Etat et le monde des affaires demandent à la profession de leur soumettre des recommandations afin d'empêcher le blanchiment de gains illicites. L'article rappelle les différents textes et réglementations concernant les professionnels en matière de lutte contre le blanchiment, notamment le SAS 54 (Actes illégaux commis par les clients) et le SAS 82 (Prise en considération de la fraude dans un

audit d'états financiers).

*Journal of Accountancy* - N° 6 - Juin 2001, pages 26 à 31

#### Le rôle du professionnel comptable britannique dans la lutte contre la corruption

A l'occasion d'un colloque sur la corruption organisé par l'ICAEW et Transparency International le 17 Mai dernier, différentes



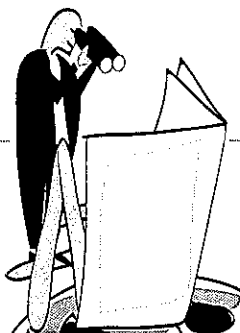
## Nouveaux Développements (suite)

consignes ont été rappelées, notamment que les professionnels comptables doivent être aux avant-postes de la lutte contre la corruption, et en faire une de leur priorité. Ce problème est d'une telle ampleur qu'il crée des distorsions commerciales majeures et sape le développement démocratique

des pays émergents. Le gouvernement britannique et l'Union européenne ont progressé en termes de législation et de réglementation pour le résoudre, mais il reste encore beaucoup à faire. Le professionnel comptable doit avoir un rôle de conseil encore plus proactif à l'égard des clients

opérant dans des pays sensibles. Il doit rappeler les principes du gouvernement d'entreprise, l'importance d'une bonne réputation, et mettre en évidence les risques qu'implique l'attribution de pots-de-vin.

*Communiqué de presse de l'ICAEW - 18 Mai 2001, 2 pages*



## Vues de presses

### Pays de l'Union Européenne



#### Union européenne

##### Commission européenne

*Communiqué de presse de l'IASB - 31 Mai 2001, 1 page*

Le Conseil de l'Union européenne a adopté à l'unanimité la directive amendant les 4<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> directives sur le droit des sociétés : elle concerne les règles d'évaluation des instruments financiers applicables aux comptes annuels et aux comptes consolidés de certaines sociétés, des banques et établissements financiers.

##### L'euro peine à s'imposer

*International Accounting Bulletin - N° 288 - 31 Mai 2001, page 5*

Une récente enquête de la Commission européenne révèle que moins de 1 % des entreprises de la zone euro ont commencé à établir leur comptabilité dans la monnaie européenne. Seules exceptions : le Luxembourg et la Belgique où la proportion d'entreprises ayant converti leur comptabilité est respectivement de 21 et de 13 %. Ailleurs, les entreprises se contentent de présenter leurs prix et leurs factures en euro. La Commission incite l'ensemble des entreprises de la zone euro à adopter dès à présent la monnaie unique pour la comptabilité.



#### Belgique

##### Professionnels comptables et lutte contre la fraude fiscale

*IEC Info - N° 6/7 - 10 Mai 2001, pages 1 à 13*

Le plan d'action pour une nouvelle culture

fiscale publié par le gouvernement belge en mars dernier risque, s'il est adopté, de modifier considérablement l'environnement professionnel des experts-comptables et conseils fiscaux. Les mots d'ordre sont : réduction de la pression fiscale et parafiscale par une simplification et une transparence accrue, remodelage des rapports entre le fisc et les contribuables, lutte contre la grande fraude fiscale.

##### Professionnels comptables et expertise judiciaire

*Revue Belge de la Comptabilité - N° 3/2001, pages 3 à 31*

L'expertise comptable est devenue incontournable dans les actions de lutte contre la grande criminalité. La loi belge réserve aux experts-comptables le monopole de l'expertise judiciaire, mais aucun code ni loi ne définit le rapport d'expertise judiciaire. La revue consacre un ensemble d'articles à ses particularités, notamment les conditions de décision de l'expertise et les principes délimitant la mission de l'expert et les diligences qui lui incombent.

##### Fondements historiques du gouvernement d'entreprise

*Revue Belge de la Comptabilité - N° 3, pages 53 à 63*

Quelles sont les origines historiques du gouvernement d'entreprise ? Cette notion, apparue aux Etats-Unis dans les années 30, a évolué sous la pression des marchés financiers et de la croissance des fonds de pension dans le capital des entreprises. En Europe, elle a acquis une dimension supplémentaire, en intégrant le droit des actionnaires et l'intérêt légitime de toutes les parties concernées par l'entreprise.



#### Royaume-Uni

##### Elections professionnelles

Michael Groom a été élu président de l'ICAEW. Andrew Christie, ancien associé chez Andersen, est élu président de l'institut écossais ICAS. Cahal Dowds (associé chez Deloitte & Touche) et Murdoch McKillop (associé chez Andersen) sont vice-présidents.

George Auger, spécialiste des questions d'insolvabilité, a été élu président de l'Association

of Chartered Certified Accountants (ACCA). Jonathan Beckerlege (associé chez CGA Accountancy) et Sam Wong (associé chez Ernst & Young) sont vice-présidents.

Henry Saville est nommé président de l'institut écossais ICAI (il en présidait la commission Formation depuis 1996).

*ABG Contact - 12 Juin 2001, 4 pages \* The Accountant - N° 5970 - Mai 2001, pages 3 et 4 \* Accountant - N° 1294 - Juin 2001, page 15*

##### Etudiants membres de l'ICAEW

*Accountancy Age - 7 Juin 2001, page 2 \* ABG Contact - 12 Juin 2001, page 1*

Suite à la résolution adoptée lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin dernier, les étudiants inscrits à l'ICAEW auront désormais le statut de "membre provisoire". Le Président Michael Groom, a néanmoins fait savoir qu'il allait organiser une nouvelle consultation sur ce thème afin de dissiper les critiques émises sur la procédure de consultation préalable au texte de la résolution.

##### Modification de structure

*ABG Contact - 1er Juin 2001, page 1 \* 12 Juin 2001, page 3*

Une assemblée extraordinaire aura lieu le 11 juillet prochain en vue de la modification de la structure régionale de l'institut. L'ICAEW a révélé qu'il n'avait aucune solution de remplacement si la résolution était rejetée.

##### L'ICAEW signe un accord de coopération avec l'institut indien ICAI

*The Accountant - N° 5970 - Mai 2001, page 4*

L'accord conclu entre les deux instituts vise à renforcer leurs relations dans le domaine de la formation théorique, pratique, de la formation continue et de l'échange de connaissances professionnelles. L'heure n'est pas encore à un accord de reconnaissance mutuelle des qualifications, bien que le président de l'ICAEW ait indiqué que cette éventualité pourrait être envisagée.

*En écho aux récentes évolutions des marchés et places financiers, Vues de presse consacre son dossier central à ce thème.*

*Différents aspects seront passés en revue :*

- les efforts entrepris en vue de la régulation des marchés européens de valeurs mobilières,*
- les initiatives nationales de régulation des services financiers, avec notamment l'exemple de l'Allemagne et du Royaume-Uni*

## RÉGULATION DES SERVICES FINANCIERS ET LES MARCHÉS DE VALEURS MOBILIÈRES

### La régulation des services financiers en Europe : historique

Les gouvernements nationaux et les décideurs de l'Union européenne travaillent actuellement à la restructuration du système de régulation financière en Europe, sans toutefois pouvoir se mettre d'accord sur le meilleur fonctionnement possible des marchés financiers. Les systèmes de régulation financière existants sont en effet très hétéroclites. En Autriche, c'est un département d'Etat qui est chargé de la surveillance des marchés, tâche que les Irlandais délèguent à leur banque centrale. Les Français ont deux instances de régulation et les Allemands en ont trois. De nombreux pays disposent en outre d'instances distinctes pour la réglementation des banques, des assurances et des firmes de courtage de valeurs mobilières, ce qui porte au total à 40 le nombre d'instances de régulation différentes en Europe.

Théoriquement, les marchés financiers européens devaient constituer un marché unique dès 1993. Dans la pratique, toutefois, les Etats membres ont différé la mise en application des directives correspondantes. Dans un premier temps, la Commission a réagi en créant un forum des commissions de valeurs, le FESCO (Forum of European Securities Commissions), afin de promouvoir la coopération entre les instances de régulation des marchés de valeurs. Mais l'action de celui-ci est restée limitée, car il lui faut un consensus pour agir, et ses recommandations n'ont pas de valeur obligatoire (voir ci-dessous la rubrique sur le FESCO).

Après le lancement de l'euro, les dirigeants européens ont décidé de prendre des mesures plus énergiques. Lors du sommet de Lisbonne

de mars 2000, ils ont entériné le Plan d'action pour les services financiers (voir ci-après pour plus d'informations).

Lors de la présidence française du Conseil des ministres européen, le ministre des finances Laurent Fabius a suggéré la mise en place d'un comité chargé d'étudier l'éventualité d'un programme plus radical (voir ci-après les informations sur le Comité Lamfalussy). Il souhaitait y intégrer l'établissement d'un régulateur paneuropéen localisé à Paris. Malgré l'opposition des Britanniques à cette mise en place, celui-ci a fini par remettre son rapport provisoire en novembre 2000 et son rapport définitif en février 2001.

*The Economist* - 3 Mars 2001, pages 67 à 69

### Vers la régulation des marchés européens de valeurs mobilières ?

#### Création d'un Comité des sages sur la régulation des marchés européens de valeurs mobilières : le Comité Lamfalussy

Une des principales recommandations du Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars

2000 était d'accélérer l'intégration des marchés financiers en Europe afin d'y soutenir la croissance économique et l'emploi. En réponse, le Conseil des ministres de l'économie et des finances de l'Union européenne (ECOFIN) constituait en juillet 2000 un comité de personnalités indépendantes : le Comité des sages sur la régulation des marchés européens de valeurs mobilières ou Comité Lamfalussy.

#### Les propositions du rapport Lamfalussy

Le Comité des Sages a publié son rapport final en février 2001. Ce rapport confirme la nécessité de moderniser le cadre réglementaire actuel des marchés financiers de l'Union européenne, qui est trop rigide, trop complexe et mal adapté au rythme de l'évolution des marchés

financiers internationaux. Le rapport comprend un ensemble de recommandations précises et innovatrices préconisant une prise de décisions selon quatre niveaux :

- Au premier niveau, le Conseil des ministres, la Commission européenne et le Parlement européen se mettent d'accord sur des principes cadres et décident des mesures qui passeront au niveau supérieur.

- Le second niveau implique la création d'instances appropriées, notamment le Comité européen des valeurs mobilières (European Securities Committee, ESC) qui est au cœur du rapport Lamfalussy. Ce Comité devra mettre en œuvre la législation secondaire nécessaire à la création du marché unique des services financiers. Il sera chargé d'établir les clauses techniques qui figureront dans le droit communautaire et qui deviendront obligatoires pour les Etats membres. Ce nouveau Comité, composé des représentants de la Commission et des Etats membres devra, dans un délai de 3 mois, parvenir

à un accord sur les questions techniques de la nouvelle législation, après avoir consulté les participants du marché et les consommateurs.

- Les niveaux trois et quatre du rapport Lamfalussy font coopérer les régulateurs nationaux via un " comité des régulateurs " dont le but est d'améliorer la mise en œuvre de la législation européenne par une application plus efficiente des règles communautaires. Cette instance, le Comité des régulations des marchés nationaux (European Securities Regulators Committee, ESRC), sera chargée de préparer les avis et propositions techniques qui seront soumis à la Commission.

Dans son rapport, le Comité des Sages recommande l'adoption d'ici 2003 des mesures suivantes :

- création d'un prospectus unique pour tous les émetteurs de titres,
- modernisation des conditions d'admission à la cote,

- modernisation des règles de placement de titres,

- adoption des IAS,

- création d'un passeport unique.

*Communiqué de presse de l'ICAEW - 26 Mars 2001, 2 pages \* Go! The Euronext Magazine - N° 3 - Mai 2001, page 13 \* EU Business - 15 Février 2001, 2 pages*

## Accord sur le rapport Lamfalussy - 26 mars 2001

Le Conseil ECOFIN extraordinaire de l'Union européenne, réuni à Stockholm en mars dernier, est parvenu à un accord sur un projet de résolution visant la mise en œuvre du rapport Lamfalussy. Il propose d'adopter une législation-cadre, en co-décision avec le Parlement européen, qui déterminera la nature et l'importance des mesures techniques à prendre par la suite.

*L'Europe en Bref - N° 175 - 26 Mars 2001, page 3*

## Le FESCO

Le FESCO (Forum of European Securities Commissions) a été créé en 1997 par 17 autorités de régulation des marchés financiers européens. Il a pour mission de favoriser la création d'un marché unique européen dans le domaine des services financiers. Ses objectifs principaux sont la mise en place de principes communs pour la régulation de ces marchés et le renforcement de leur surveillance. L'actuel président du FESCO est le président de la Bundesaufsicht für den Wertpapierhandel, l'équivalent allemand de la COB, M. George Wittich. Le secrétaire-général est Fabrice Demarigny.

### Publications du FESCO

Les textes d'ores et déjà adoptés par le FESCO attestent des progrès significatifs accomplis sur la voie de la réglementation commune du Marché unique européen des services financiers.

On citera notamment :

- les normes pour les marchés réglementés (99-FESCO-C), qui complètent les dispositions de la directive européenne (93/22/CEE) sur les services d'investissement. Ce texte traite des conditions de fonctionnement du marché et des modalités d'accès et d'admission à la cote,

- les règles de conduite à observer par les participants lors d'une introduction sur le marché (99-FESCO-B). Ces règles visent à préserver l'intégrité des marchés en évitant une mauvaise utilisation d'informations significatives par les participants à une introduction en bourse.

*Accounting and Business - N° 2 - Février 2000, page 45*

\* Plan d'action pour les services financiers de l'Union européenne

Concernant plus spécifiquement le Plan d'action pour les services financiers de l'Union européenne, le FESCO a publié en septembre dernier deux documents essentiels : la " Réglementation des différents systèmes de cotation en Europe " et " Un régime européen contre les abus du marché ". Soucieux du rôle qui incombe aux instances de réglementation des valeurs dans un cadre européen de réglementation comptable (notamment pour l'application uniforme des normes comptables internationales), le FESCO a créé un groupe d'experts chargé d'étudier ces questions. Le FESCO a présenté également un document consultatif : " Stabilisation et affectation - une approche de supervision européenne ".

*Press Release du FESCO - 25 Septembre 2000*

\* Elaboration d'un passeport européen pour les émetteurs

Conformément aux dispositions du Plan d'action pour les services financiers de l'Union européenne, le FESCO a été invité à préparer un document afin de faciliter les échanges transfrontaliers de titres. Selon ses propositions, les émetteurs de titres titulaires du passeport disposeront de procédures simplifiées pour effectuer des opérations transnationales. Ils ne seront plus tenus d'établir des documents dans chaque pays européen où ils effectuent une émission de titres. Ils pourront rédiger un document unique, éventuellement assorti d'une note dans la langue des pays où se déroulent

les opérations concernées. Ce document sera valable sur toutes les places européennes.

*Communiqué de presse du FESCO - 17 Janvier 2001, 2 pages*

\* Document consultatif sur les normes et règles applicables à l'harmonisation des règles de conduite de base pour la protection des investisseurs

Lors de leur réunion des 14 et 15 décembre 2000 à Vienne, les membres du FESCO ont décidé de mettre en consultation un document proposant d'harmoniser les règles de conduite des intermédiaires financiers afin de protéger les actionnaires. Les divergences entre les différents pays au sein de l'Espace économique européen sont unanimement considérées comme un obstacle majeur à l'efficacité de la prestation transfrontalière de services de placement. Par ailleurs, le Plan d'action pour les services financiers pose l'harmonisation de ces règles comme préalable à la réalisation d'un marché de valeurs véritablement intégré.

*Communiqué de presse du FESCO - 7 Février 2001, 2 pages*

\* Document consultatif sur la réglementation des systèmes alternatifs

Le FESCO lance une consultation sur la régulation des systèmes alternatifs de transactions (ATS - plates-formes alternatives de négociation de valeurs mobilières). L'objectif est d'appliquer à ces systèmes un mode de régulation approprié permettant d'assurer un niveau de protection adéquat aux clients tout en préservant l'intégrité des marchés.

*Communiqué de presse du FESCO - 11 Juin 2001, 2 pages*

\* Document consultatif sur la réglementation des marchés primaires

La consultation lancée par le FESCO concerne les nouvelles règles de la stabilisation et d'allocation de titres sur les marchés primaires.

*Communiqué de presse du FESCO - 11 Juin 2001, 2 pages*

## Actions récentes

\* Accord sur la charte du Comité européen des régulateurs de marché

Le FESCO vient d'adopter une charte définissant les modalités de fonctionnement du nouveau Comité européen de régulation. La première réunion de ce Comité, prévue le 11 septembre, devra approuver formellement cette charte. Le Comité reprend tous les accords, principes, engagements et travaux approuvés par le FESCO.

La nouvelle charte prévoit les modalités suivantes :

Chaque Etat membre désigne un représentant spécialisé dans le domaine des marchés de valeurs mobilières, qui participera aux réunions du Comité.

- Le Comité sera présidé par l'un de ses membres élu pour deux ans. Le Comité entretiendra des relations de travail étroites avec la Commission européenne, un rapport annuel lui sera soumis par le président.

- Le Comité devra conseiller la Commission européenne sur toutes les questions relatives aux marchés financiers et répondre aux demandes de préparation de mise en œuvre techniques des directives européennes. Le Comité devra également améliorer la cohérence des pratiques de régulation existantes et élaborer lignes directrices, recommandations et principes à reprendre par les membres.

- Le Comité se réunira au moins quatre fois par an et constituera des groupes permanents et des groupes d'experts. Il fonctionnera de manière ouverte et transparente. Il mettra en œuvre tous les moyens pour consulter les consommateurs de services financiers : documents consultatifs, auditions publiques, tables rondes, consultations en ligne...

- Le secrétariat sera composé d'un secrétaire général et d'experts permanents ou détachés. Le budget de fonctionnement annuel sera alimenté par les contributions des membres.

*Communiqué de presse du FESCO - 19 Juin 2001, 6 pages*

\* Participation à l'introduction des IAS dans l'Europe

Dans un communiqué récent, le FESCO a fait savoir qu'il avait l'intention de jouer un rôle actif dans l'introduction des IAS dans l'Union européenne. Le commissaire européen Frits Bolkenstein a expliqué qu'il était tout à fait favorable à cette intervention. Le FESCO pourrait ainsi occuper un siège d'observateur au

sein de l'EFRAG, voire intervenir au niveau politique du mécanisme d'approbation.

*Communiqué du FESCO - 18 Juin 2001 - 2 pages*

\* Plan d'action pour les services financiers

Le principe de ce plan d'action, entériné lors de la réunion du Conseil européen de Cologne en juin 1999, s'est concrétisé lors du sommet extraordinaire de Lisbonne. Il sera mis en place en 2005. Un groupe de travail a été constitué à cette fin : le Financial Services Policy Group (FSPG). Le 22 février dernier, le FSPG s'est réuni à Bruxelles afin d'établir un consensus entre les ministres nationaux des Finances sur la question de la réglementation des services financiers, et de faire le point sur l'application du plan d'action qui doit être achevé d'ici 2005. La réunion était placée sous la présidence de Frits Bolkenstein, commissaire pour le Marché intérieur. Les discussions ont porté sur deux points :

- la nécessité de progresser rapidement sur la question du commerce électronique dans les services financiers,

- les conclusions du Groupe des sages sur la réglementation des marchés de valeurs européennes.

Le FSPG approuve globalement les recommandations et les sept axes de priorité préconisés pour le Plan d'action pour les services financiers.

*Commission Européenne en ligne - 23 Février 2001, 3 pages*

# INITIATIVES NATIONALES DE RÉGULATION DES SERVICES FINANCIERS

## Les débuts de l'intégration des marchés financiers en Europe

Dans son allocution d'ouverture du deuxième congrès annuel (Meet the Experts) organisé conjointement par l'IASC et PricewaterhouseCoopers en novembre 2000, le secrétaire général de la Fédération des bourses de valeurs européennes (FESE), Paul Arlman, a rappelé que les alliances et

les fusions, telles que celles de Norex (marchés scandinaves et baltiques) et d'Euronext (Amsterdam, Bruxelles et Paris) marquaient le début de l'intégration des marchés financiers en Europe.

*World Watch - Mars 2001, page 6*



## Un vent de changement : l'exemple du FSA du Royaume-Uni

Les anciennes structures sont en voie de changement. Le gouvernement britannique, soucieux de préserver le rôle dominant de la City sur le marché des services financiers, a annoncé une réforme de son système de réglementation dès 1997 et a donné le ton avec l'introduction d'une nouvelle instance de régulation unique pour le marché boursier et les services financiers : la FSA (Financial Services Authority). L'entrée en vigueur de la loi sur les marchés financiers (Financial Services Market Act),

prévue pour juin 2001, confirmera l'intégralité des pouvoirs du FSA, qui entrera officiellement en fonction le 18 juin 2001.

Les objectifs du FSA sont multiples :

- garantir la confiance du public,
- faciliter la compréhension du système financier,
- garantir la protection du consommateur,

- limiter les risque de délits financiers.

L'élément central du nouveau régime de réglementation est l'interdiction: toute activité réglementée effectuée sans autorisation ou dérogation appropriée constitue un délit pénal pouvant donner lieu à une peine allant jusqu'à trois ans d'emprisonnement.

*The Economist* - 3 Mars 2001, pages 67 à 69 \* *Accounting & Business* - N° 11 - Novembre/Décembre 1999, pages 31 et 32

## Publications du FSA

Le FSA a déjà plusieurs publications à son actif, dont le code de conduite des marchés. Il fixe les règles à observer par les investisseurs privés et les professionnels du marché. Conformément à ce code, le FSA pourra infliger une sanction pénale à quiconque aura enfreint ses règles, par exemple en détournant des informations dans le cadre de prises de contrôle, ou en donnant de fausses informations pour faire gonfler le prix des actions.

*Accountancy* - N° 1294 - Juin 2001, page 85

## Règles et recommandations sur la supervision des cabinets professionnels dont les activités ne tombent pas sous le coup de la réglementation du FSA

Il s'agit des cabinets qui effectuent des activités réservées dans le cadre de la prestation de leurs missions professionnelles. Ces cabinets seront placés sous la supervision et la régulation d'organismes professionnels désignés (DPB), nommés par le gouvernement. Dans le cas des professionnels comptables, il pourra s'agir des instituts professionnels.

*Accountancy* - N° 1294 - Juin 2001, page 85



## Allemagne

L'idée d'un régulateur unique fait son chemin en Europe. Le ministre des Finances allemand, Hans Eichel, souhaite ainsi fusionner les trois instances de régulation existant en Allemagne (pour les banques, les compagnies d'assurance et les firmes de courtage de titres) au sein d'une seule Agence fédérale pour la supervision des marchés financiers. Toutefois, son projet se heurte à l'opposition des gouvernements des Länder, toujours soucieux de toute atteinte à leurs prérogatives. Le ministère des Finances allemand envisage de réunir l'autorité du BAW à l'autorité de contrôle bancaire et celle de supervision des compagnies d'assurance.

*The Economist* - 3 Mars 2001, pages 67 à 69



## France

La France envisage elle aussi le regroupement de ses instances de régulation : la Commission des opérations de bourse (COB) qui partage la tâche avec le Conseil des marchés financiers (CMF) et la Commission bancaire.

*The Economist* - 3 Mars 2001, pages 67 à 69

## ADRESSES INTERNET UTILES

Sur le FESCO :

[www.eurofefesco.org](http://www.eurofefesco.org)

Sur le rapport Lamfalussy :

[europa.eu.int/internalmarket/en/finances/banks/wisemen.htm](http://europa.eu.int/internalmarket/en/finances/banks/wisemen.htm)



## Vues de presses (suite)

### Les entreprises irlandaises et l'euro

*The Accountant* - N° 5970 - Mai 2001, page 8

L'institut ICAI s'inquiète du retard pris par la plupart des entreprises irlandaises dans leur préparation à l'euro. Une enquête menée auprès de ses membres révèle que la moitié d'entre elles, et notamment les PME, sous-estiment complètement l'ampleur de la tâche qui les attend à l'échéance 2002.

### KPMG au firmament ?

*International Accounting Bulletin* - N° 288 - 31 Mai 2001, page 6

La dernière édition de "The Company Guide" place KPMG en tête des auditeurs au Royaume-Uni, juste devant son rival Ernst & Young. Le cabinet Baker Tilly, reçoit lui aussi un satisfecit du guide, en se classant comme le cabinet ayant créé le plus de clientèle, et dont le chiffre d'affaires a connu la plus forte croissance.

### Prestation de services comptables en ligne

*International Accounting Bulletin* - N° 2889 - 20 Juin 2001, page 6

Un groupe de professionnels comptables britannique (Hacker Young) a mis en place un service en ligne qui permet aux particuliers d'obtenir informations et services comptables auprès d'experts localisés dans huit villes britanniques : Londres, Manchester, Birmingham, Nottingham, Chester, Wrexham, York et Brighton. A la clef, des réponses plus rapides et une communication plus aisée.

### PwC et l'ICAEW s'associent pour proposer un diplôme professionnel

*International Accounting Bulletin* - N° 288 - 31 Mai 2001, page 2

PwC s'est associé à l'ICAEW pour proposer un diplôme (BA Honours) sanctionnant quatre années d'études en comptabilité et finance d'entreprise menées parallèlement à un stage rémunéré chez PwC. Les étudiants suivant cet enseignement sont rattachés à un bureau de PwC tout au long de leurs stages. L'intérêt est de permettre aux étudiants d'obtenir une partie de leur qualification professionnelle avant de passer leur diplôme.

### Audit du secteur public : vers plus de coopération.

*The Accountant* - N° 5970 - Mai 2001, page 8

Dans un ouvrage publié en 1995 (The Managed Audit), la Commission d'audit britannique préconisait une association étroite entre l'auditeur et l'entité auditée, en vue d'une meilleure communication et compréhension de leurs devoirs et diligences. La Commission recommande maintenant l'extension de ces principes à tous les aspects de l'audit. Le contrôle y gagnera :

information plus fiable sur la performance et la prise de décisions, résolution anticipée des conflits...

## Autres pays



### Australie

#### Le rôle de l'auditeur sous la loupe

*International Accounting Bulletin* - N° 289 - 20 Juin 2001, page 10

Faisant suite aux défaillances retentissantes de trois entreprises australiennes en cinq mois, le rôle de l'auditeur est de nouveau mis à l'index. Les deux instituts professionnels australiens s'accordent sur la nécessité de mieux informer le grand public sur la finalité de l'audit. Les débats vont bon train et risquent de faire la une, le temps que les commissions spéciales des instituts et de l'ASIC élaborent des solutions viables. L'une d'elles consisterait à établir un registre d'auditeurs, parmi lesquels les sociétés pourraient sélectionner leur auditeur.



### Canada

#### Elections professionnelles

*The Accountant* - N° 5970 - Mai 2001, page 7

Paul Cherry, actuel président du Comité d'Interprétations de l'IASB, a été nommé président de la commission des normes comptables canadiennes (AcSB). Les travaux de l'IASB constituent un des grands centres d'intérêt de l'AcSB, qui a décidé de planifier son calendrier de réunions afin que M. O'Malley, chargé de la liaison entre l'IASB et l'ICCA, puisse rendre compte à l'IASB des développements intervenus au Canada.

#### Le Financial Executives Institute Canada se réorganise

*The Accountant* - N° 5970 - Mai 2001, page 7

La restructuration vise à combler le fossé existant entre le bureau national et les antennes régionales, en donnant davantage de pouvoir de décision aux comités, et en faisant de l'instance nationale une structure de supervision et d'approbation. Parmi les autres changements figurent la modification du mot d'ordre mettant désormais l'accent sur les échanges de connaissances et l'élaboration d'avis motivés par l'intermédiaire d'un réseau interactif de membres.

### Vers une limitation des droits d'exercice de la profession en Ontario ?

*International Accounting Bulletin* - N° 288 - 31 Mai 2001, pages 10 et 14

L'association des Certified General Accountants de l'Ontario s'insurge contre la proposition d'intégrer l'instance délivrant les licences d'exercice (PAC) à l'Institut des comptables agréés de l'Ontario (ICAO). Cette proposition fait suite à une publication de l'ICAO (Modernising Public Accounting Regulation in Ontario in the 21st century) proposant de réserver le droit de dispenser des licences d'exercices à l'ICAO.



### Etats-Unis

#### La commission d'audit de l'AICPA publie le SAS 94

*The CPA Letter* - N° 5 - Juin 2001, 1 page

Cette norme, qui modifie le SAS 55 (Prise en compte du contrôle interne dans un audit des états financiers), expose aux auditeurs l'incidence des technologies de l'information sur le contrôle interne, et sur leur compréhension du contrôle interne et leur appréciation du risque de non contrôle. Le SAS 94 s'applique aux audits d'états financiers relatifs aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juin 2001.

#### Vers une solution au problème du recrutement

*The CPA Letter* - N° 5 - Juin 2001, 2 pages

Les membres du Conseil de l'AICPA ont donné leur feu vert à des recrutements dans les cinq années à venir, afin d'inverser la tendance actuelle de désaffection des étudiants pour la profession comptable. Il s'agit d'une action de marketing direct, ciblant spécifiquement la "Génération Y" des 16/22 ans représentant 60 millions de personnes. Cette campagne s'appuiera sur l'infrastructure existante afin de mieux cerner son efficacité.

#### Le devenir du projet de titre international XYZ

*The CPA Letter* - N° 5 - Juin 2001, 2 pages

La motion déposée par l'Ordre des professionnels de New York visant l'abandon du projet XYZ a été repoussée par une importante majorité : 152 voix contre, 41 pour. Il a en revanche approuvé une résolution présentée conjointement par l'Ordre du Texas et de la Californie, qui autorise notamment la poursuite des travaux de mise en place du titre XYZ. Elle prévoit également de demander aux membres de l'AICPA d'approuver un amendement aux statuts de l'AICPA lui permettant de proposer ce titre dans une entité distincte.



**Le portail de l'AICPA devient opérationnel**

*The CPA Letter* - N° 5 - Juin 2001, 2 pages

CPA2Biz, le portail de l'AICPA, sera opérationnel au mois de juin 2001. Il comporte deux sections: la division des services professionnels (PSD) et la division applications (ASD). Seule la PSD devient active en juin, et propose aux membres un ensemble complet de produits et de services reliés à des centres de ressource. L'autre section sera opérationnelle plus tard : les applications prévues sont la gestion d'un cabinet comptable et les besoins des PME.

**Le FASB renonce à la méthode du pooling**

*ABG Online Newsletter* - 25 Mai 2001, page 2

A compter du 30 juin 2001, les entreprises américaines ne seront plus autorisées à utiliser la méthode pooling of interests pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises. Cette interdiction avait suscité une vive critique au printemps 1999, à une époque où les fusions d'entreprises étaient très répandues. Le FASB a néanmoins tenu bon. Sa décision pourrait ainsi inciter l'IASC à adopter une position identique : son SIC 9 autorise en effet la méthode de mise en commun d'intérêts dans certains cas.

**Publication d'un rapport spécial sur l'information financière et les défis de la nouvelle économie**

*Financial Accounting Series* - N° 219-A - Avril 2001, 38 pages \* *The CPA Letter* - N° 5 - Juin 2001, 2 pages

Pour beaucoup d'observateurs, il y a inadéquation entre l'information figurant dans les états financiers actuels et les besoins en information des investisseurs et des créanciers. Le FASB examine dans un rapport spécial les circonstances qui remettent en cause l'information financière traditionnelle. Il s'appuie sur un ensemble d'études comparant le traitement comptable des actifs traditionnels et les notions d'actifs incorporels de la nouvelle économie. En réponse aux problèmes décelés, il préconise trois orientations pour les travaux des normalisateurs :

- examen des questions et des pratiques conceptuelles entourant la comptabilisation des actifs incorporels générés par l'entreprise et leur mesure,
- recours à des mesures de la performance non financière,
- utilisation accrue d'outils de prévision.

(le rapport peut être consulté sur le site [www.fasb.org](http://www.fasb.org))

**Le GAO publie un exposé-sondage sur l'indépendance de l'auditeur**

*The CPA Letter* - N° 5 - Juin 2001, 2 pages

Le GAO a publié le 4 mai dernier un exposé-sondage qui propose de modifier les règles relatives à l'indépendance figurant dans les Normes d'audit pour le gouvernement (Government Auditing Standards). Ces propositions affectent aussi bien les auditeurs gouvernementaux que les libéraux qui effectuent des audits pour le secteur public. Elles instituent un jeu de règles complémentaires sur l'indépendance auxquelles les professionnels doivent se conformer.

**Les entreprises américaines dévoilent les honoraires versés à leurs auditeurs**

*Herald Tribune* - 5 Juin 2001, page 15

D'après les premiers résultats de l'étude effectuée par les services comptables de la SEC, les honoraires d'audit ne représentent qu'un quart des revenus des cabinets comptables. Sur les 563 entreprises étudiées, deux seulement ont indiqué ne verser que des honoraires d'audit à leurs professionnels comptables. Ces nouvelles informations raniment les inquiétudes des régulateurs et des représentants des actionnaires, et vont relancer le débat sur l'objectivité des cabinets face aux audits de sociétés dont ils tirent une part substantielle de revenus.



**Japon**

**La nouvelle instance de normalisation comptable se met en place**

*JICPA Quarterly Review* - Avril 2001, 4 pages

Le 28 février dernier, dix entités commerciales du secteur privé, dont la Fédération japonaise des organisations économiques (Keidanren) et le JICPA, annonçaient la constitution d'une commission chargée de la mise en place de normes comptables, concrétisant le transfert de la fonction de normalisation du secteur public au secteur privé. La nouvelle instance se compose de 15 trustees chargés de la nomination de membres du conseil des gouverneurs, d'un Conseil des gouverneurs (15 membres) chargés du financement et de la nomination des membres de la Commission des normes comptables, de la Commission des normes comptables (15 membres) chargés de l'élaboration des normes, et d'un Conseil consultatif composé de 18 membres.

**Pays Scandinaves**

**Evolution de l'audit**

*International Accounting Bulletin* - N° 289 - 20 Juin 2001, pages 11 à 15

L'année 2000 a été très faste pour les cabinets d'audit scandinaves. Les missions traditionnelles d'audit et de fiscalité ont été le principal moteur de croissance avec les missions de conseil qui ont fait s'élever rapidement le chiffre d'affaires. Il semble aujourd'hui que la tendance s'inverse: le ralentissement de l'économie européenne incite les entreprises à plus de prudence. Le déclin sensible du commerce électronique et la disparition de jeunes pousses privent les professionnels comptables de la multitude de nouvelles missions dont ils avaient bénéficié l'an passé. Conséquence directe : le taux moyen de croissance des Big Five est passé de 20 % à 11,5 %. Le marché de la comptabilité reste néanmoins porteur, l'internationalisation des grandes entreprises conduisant à une multitude d'activités de conseil en rapport avec les fusions-acquisitions.



**Russie**

**Le marché de l'audit en Russie a le vent en poupe**

*International Accounting Bulletin* - N° 289 - 20 Juin 2001, pages 8 et 9

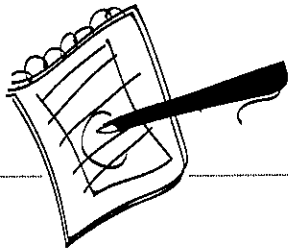
L'activité d'audit connaît une croissance considérable en Russie : les missions ont augmenté de 49 % en l'an 2000 et la masse de travaux à effectuer a fait passer le nombre de grands cabinets de 100 à 150. Cette évolution ne s'accompagne toutefois pas d'une croissance économique correspondante et la situation reste précaire. Un des points faibles reste la qualité de l'audit. L'année 1999 a vu la création d'une instance d'autorégulation CPO et des conditions d'accès des auditeurs aux marchés publics ont été mises en place. La qualité de l'audit relève actuellement des autorités octroyant les licences d'exercice, mais elles n'ont ni les ressources, ni le personnel nécessaires pour mettre en œuvre un véritable contrôle de qualité. Aucun système de sanction n'existe en cas d'infraction. Ce problème de qualité pèse donc lourd sur l'avenir de la profession.



## Publications du mois de juin

N.B. Les publications suivies d'un astérisque font l'objet d'un développement dans la revue

AUTEUR	TITRE
<b>FEE</b> <i>Commission européenne</i>	Communiqué de presse - Le secteur privé s'organise en vue de l'adoption des IAS d'ici 2005 Recommandation-Prise en considération des aspects environnementaux dans les comptes et rapports annuels des sociétés *
<b>PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE</b>	
<b>Allemagne</b> <i>IDW</i>	Projet de norme d'audit IDW EPS 303 - Déclarations du représentant légal au contrôleur légal des comptes Prise de position-Proposition de la Commission européenne en faveur d'une harmonisation des règles IAS
<b>Belgique</b> <i>Gouvernement</i>	Plan d'action : Pour une nouvelle culture fiscale *
<b>Royaume-Uni</b> <i>Ken Wild &amp; Claire Richards</i> <i>ICAEW-ASB/UITF</i> <i>DTI</i> <i>British Bankers Association (BBA)</i>	Information financière et comptabilité au Royaume-Uni GAAP 2002 (3ème édition) Projet de feuillet rapide d'information 47 - Comptabilisation des opérations où les actifs non monétaires sont échangés contre des participations dans une filiale, une entreprise conjointe ou une entreprise associée Rapport - La création de valeur à partir des actifs incorporels * Exposé-sondage - Proposition d'amendement au SORP sur les financiers dérivés
<b>AUTRES PAYS</b>	
<b>Etats-Unis</b> <i>AICPA</i> <i>ASB</i> <i>FASB</i> <i>Office du contrôle de la monnaie (OCC)</i> <i>GAO</i>	Etude - Réforme de l'imposition du patrimoine et des donations Norme SAS 94 Incidence des technologies de l'information sur la prise en compte par l'auditeur du contrôle interne dans le cadre d'un audit d'états financiers* Rapport spécial - Information financière des entreprises : les défis de la nouvelle économie* Memorandum 2001-1 - Recommandations sur la supervision des programmes d'audit des banques Exposé-sondage - Propositions de modifications des règles sur l'indépendance figurant dans les GAS



## Agenda International

<b>IASB</b>	26 au 28 juin 2001	Londres
<b>IASB</b>	23 au 27 juillet 2001	Londres
Comité interprétations	6 et 7 août 2001	Londres
<b>IFAC</b>		
Conférence: Problèmes contemporains de la profession d'auditeur	4 au 6 octobre 2001	Bulgarie
<b>Organisations nationales et internationales</b>		
<b>American Accounting Association</b>		
Assemblée annuelle 2001	12 au 15 août 2001	Atlanta
<b>Paris Europlace International</b>		
Forum financier	4 et 5 juillet 2001	Paris
<b>Reseau international du gouvernement d'entreprise</b>		
Congrès annuel	11 au 13 juillet 2001	Tokyo
<b>Banque Mondiale/OCDE</b>		
Table ronde panafricaine sur le gouvernement d'entreprise	15 au 18 juillet 2001	Johannesburg
<b>Association du Commonwealth pour le gouvernement d'entreprise</b>		
Congrès annuel	septembre 2001	Kuala Lumpur